

# Altersécurité infos



Lettre mensuelle d'information  
et d'analyse de Point Org Sécurité

www.altersecurite.org  
N° 167 - octobre 2020

## Pourquoi Altersécurité infos ?



La santé et la sécurité au travail sont devenues des sujets de préoccupation pour le grand public. Dans ce contexte, les membres de Point Org Sécurité estiment nécessaire d'ouvrir un dialogue durable avec les employeurs et les travailleurs qu'ils assistent et conseillent au quotidien.

Cette démarche repose sur la conviction que la prévention des risques professionnels doit certes s'appuyer sur de solides normes et compétences techniques mais qu'elle est aussi une culture vivante se nourrissant de débats, d'échanges et de retours d'expériences entre chercheurs, experts et acteurs de terrain.

Altersécurité infos se veut un reflet et de ce foisonnement. Au carrefour de disciplines de tous horizons, ce vecteur d'idées entend rendre compte mensuellement des mutations qui transforment nos façons de travailler.

De la sorte, il s'agit bien sûr d'anticiper les changements, de mettre à jour nos savoirs et de questionner nos pratiques pour contribuer, ensemble, à l'amélioration continue des conditions de travail. ■

Point Org Sécurité,  
membre du réseau



## Éditorial



## Avec vous, pour relever le défi de la "deuxième vague"

Chers clients, partenaires et lecteurs,

Au moment où nous achevons la rédaction de cette nouvelle édition de notre lettre d'information, il apparaît de plus en plus évident que notre pays va devoir affronter la fameuse deuxième vague épidémique tant redoutée.

Bien sûr, c'est une terrible nouvelle pour les acteurs économiques dont le fonctionnement va nécessairement être affecté par de nouvelles contraintes de toutes natures. Dans ces circonstances, les entreprises doivent toutefois se souvenir qu'elles sont maintenant aguerries par l'expérience. Leurs compétences en matière de gestion de crise et de prévention des risques sont réelles et reconnues, tout particulièrement par leurs salariés.

À l'occasion d'une récente enquête, réalisée par l'Ifop<sup>(1)</sup>, 80 % des salariés français estiment en effet que "leur entreprise s'est bien adaptée à la crise". Ils saluent notamment "les actions menées en termes de maintien des emplois, de continuité d'activité, de communication, de capacité à innover, et de maintien du lien social" qui obtiennent toutes des scores de satisfaction supérieurs à 65 %.

Mieux : les actions de prévention des risques arrivent en tête. 85 % des salariés déclarent que "leur entreprise a protégé la santé de ses salariés par la mise en place des mesures nécessaires : gestes barrières, distanciation, équipements de protection (gel, masque,...), procédures de nettoyage, désinfection des espaces et des équipements, etc." Et 78 % affirment que leur entreprise a "adapté l'organisation du travail aux enjeux de protection de la santé".

Cette reconnaissance démontre que les efforts accomplis ne l'ont pas été en vain. Ils sont reconnus et nourrissent la confiance des membres de l'entreprise. Il s'agit bien sûr d'un atout majeur pour relever collectivement le défi de la nouvelle vague épidémique.

C'est pourquoi, dans les semaines et les mois à venir les équipes de Point Org Sécurité seront mobilisées pour consolider cet atout avec vous. N'hésitez pas à les questionner et les solliciter. Plus que jamais, nous sommes à vos côtés !

**François Sidos**  
Président du Groupe Pôle Prévention

(1) "La Santé au Travail à l'épreuve du Covid",  
enquête Ifop/Malakoff Humanis, octobre 2020.

## CELLULE D'ASSISTANCE CORONAVIRUS

Faites-nous part de vos questions relatives à la prévention  
des risques professionnels dans le cadre de la reprise d'activité.  
Nos experts vous répondront dans les meilleurs délais.



01 46 02 44 01 [info@point-org.org](mailto:info@point-org.org)

# SANTÉ AU TRAVAIL

## Les nouveaux risques et nouvelles aspirations, nés dans la crise sanitaire



Les entreprises se préparent à affronter une deuxième vague épidémique actuellement décrite comme plus violente que prévu. Dans ce contexte, il n'est pas inutile de se livrer à un rapide examen des effets que la première vague épidémique a eu sur la santé des salariés français. C'est ce que permet une récente enquête réalisée par l'Ifop pour le compte du groupe de protection sociale, Malakoff Humanis. En voici les principaux enseignements.

### 1. Des salariés éprouvés physiquement et psychologiquement par la crise

Alors que les entreprises françaises s'apprêtent à affronter une deuxième vague épidémique, elles doivent savoir que leurs employés ont déjà été fortement éprouvés par les derniers mois et le confinement du printemps. En effet, si seuls 12 % des salariés déclarent que *"leur santé s'est dégradée pendant la crise"*, quelque 45 % s'estiment toutefois *"plus fatigués physiquement et psychologiquement"*.

### 2. Un fort impact de la crise sur les conditions de travail

Selon l'enquête, cette fatigue s'explique aisément. Quelque 22 % estiment avoir *"subi une surcharge de travail pendant la crise"*. Une proportion qui atteint 29 % parmi les cadres et 28 % chez les managers. Et s'agissant du rythme de travail, le contraste est encore plus fort : 40% des salariés déclarent que leur rythme de travail s'est accéléré à l'occasion de la crise, 13 % estimant qu'il s'est *"beaucoup accéléré"*.

### 3. Des fragilités et disparités de situation aggravées par la crise

Sans surprise, l'enquête met en évidence que *"la crise n'a pas été vécue de la même manière par tous les salariés"*. Ainsi, 21 % des ouvriers déclarent *"une situation financière plus compliquée en raison de la crise"*. Une proportion qui n'atteint que 16 % dans l'ensemble des salariés. De même, les salariés

**“Quelque 45 % des salariés français s'estiment plus fatigués physiquement et psychologiquement qu'avant la crise.”**

monoparentaux (23 %) sont plus nombreux que l'ensemble des salariés (18 %) à déclarer avoir plus de difficultés à concilier travail et engagements familiaux qu'avant la crise.

### 4. Accentuation des facteurs de risques psychosociaux (RPS)

*"L'intensité du travail, l'insécurité de la situation professionnelle et la mauvaise qualité des rapports sociaux - trois grands facteurs de risques psychosociaux - se sont dégradées depuis le début de la crise"*, notent les auteurs de l'enquête. Ainsi, 33 % des salariés estiment que leur travail est *"plus intense depuis la crise"* (vs 12 % qui pensent le contraire). 23 % pensent qu'il empiète davantage sur leur vie personnelle (vs 13 %). De même, 14 % des salariés déclarent *"subir plus de tensions au travail"* (vs 3 %). Enfin, 20 % des salariés disent avoir *"plus peur de perdre leur emploi depuis la crise"* (vs 3 %).

### 5. Renforcement du sentiment d'isolement professionnel

Autre donnée à prendre en compte : le sentiment d'isolement professionnel, également considéré comme un facteur de risque psychosocial, s'est significativement renforcé. Quelque 18 % des salariés se sentent *"plus isolés professionnellement qu'avant la crise"*. Un sentiment qui culmine chez les salariés qui ont été astreints au télétravail intégral (32 %), mais qui touche aussi fortement les cadres (24 %), les employés du secteur des services (22 %) et les personnes travaillant dans des entreprises de plus de 500 salariés (20 %). A minima, cette donnée devrait inciter à

envisager avec la plus grande maîtrise le recours au télétravail, trop souvent présenté aujourd'hui comme une panacée.

## 6. Une forte attente d'engagement des entreprises en faveur de la santé

Pour les auteurs de l'enquête, "la crise a aussi généré des attentes fortes et mis en évidence des enjeux toujours plus importants pour les entreprises autour de la prévention santé". En effet, si 92 % des salariés expriment le souhait que leur entreprise fasse du maintien des emplois et des salaires une priorité, 86 % des salariés interrogés expriment aussi le souhait que "leur entreprise intègre durablement la prévention santé et les questions liées à la santé des salariés dans sa stratégie". On ne saurait mieux

**“86 % des salariés expriment le souhait que leur entreprise intègre durablement les questions liées à la santé des salariés dans sa stratégie.”**

souligner que la crise sanitaire n'a pas seulement fait émerger de nouveaux risques. Elle a aussi généré de nouvelles aspirations appelées à perdurer. ■

**Pour aller plus loin :**

L'enquête "La Santé au Travail à l'épreuve du Covid" est consultable sur [www.lecomptoirdelanouvelleentreprise.com](http://www.lecomptoirdelanouvelleentreprise.com)

## Pendant l'épidémie, les autres risques sont toujours là : restons vigilants !

"Dans de nombreuses entreprises, les conditions de travail sont bouleversées par la pandémie de Covid-19. Mais, les autres risques professionnels ne doivent pas être négligés pour autant", rappelle l'INRS. Sa recommandation : maintenir un effort global de prévention.

La belle réactivité dont ont fait preuve les entreprises pour prévenir toute contamination de leurs salariés par la Covid-19 comporte toutefois un éventuel écueil : celui de négliger les risques professionnels traditionnels de leurs secteurs d'activité. Or, comme le rappelle l'INRS, ceux-ci perdurent bien évidemment pendant la crise et sont loin d'être négligeables : "Chutes, glissades, heurts, coupures, mal de dos... Chaque année, ce sont plus de 650 000 accidents du travail et près de 50 000 maladies professionnelles qui surviennent sur le lieu de travail."

### Maintenir une évaluation et une prévention globale des risques, grâce au DUER

Afin de ne pas perdre de vue ces risques traditionnels, l'INRS insiste sur la nécessité de procéder à une évaluation des risques formalisée dans le document unique d'évaluation des risques (DUER) "L'évaluation des risques professionnels constitue le point de départ de la démarche de prévention. Elle consiste à identifier les risques auxquels sont soumis les salariés d'un établissement, en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes", expliquent les experts.

### De nouveaux risques générés par la crise et par les mesures sanitaires

Ajoutons que la mise à jour de ce document unique est d'autant plus nécessaire que la crise sanitaire a profondément modifié les risques présents dans l'entreprise. Comme le précise le ministère du Travail, il ne s'agit pas seulement de prendre en compte les risques liés à l'exposition au virus



mais d'identifier et prévenir "les risques nouveaux générés par le fonctionnement dégradé de l'entreprise : aménagement des locaux, réorganisation du travail, affectation sur un nouveau poste de travail, télétravail..."

### Le document unique, outil opérationnel de gestion de crise

Confrontés à l'urgence, certains dirigeants d'entreprise peuvent penser que cette obligation représente une nouvelle contrainte. L'expérience de ces derniers mois démontre plutôt que la vision à 360° permise par cette évaluation des risques leur permet de rationaliser et hiérarchiser les mesures à prendre pour assurer le fonctionnement optimal de l'entreprise. Si bien le DUER s'impose comme un précieux outil de gestion de crise. ■





**INFOS**  
**CORONAVIRUS**

COVID-19

En raison de son caractère très évolutif, l'épidémie de Covid-19 exige de tous les décideurs qu'ils disposent d'informations fiables et actualisées. Voici une série de sources permettant de se tenir à jour sur les aspects sanitaires et réglementaires de cette crise :

**Informations gouvernementales destinées aux entreprises :**

● La page "Questions/réponses relative à la Covid-19" régulièrement actualisée par le ministère du travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/>

**Informations sur l'évolution de la pandémie en France :**

● La page du site de Santé publique France relayant les recommandations sanitaires en vigueur : [www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde](http://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde)

**Informations sur l'évolution de la pandémie dans le monde :**

● La page du site de l'OMS relayant la situation épidémiologique des pays : [www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports](http://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports)

**Informations médicales sur le virus :**

● La page du site de l'Institut Pasteur consacrée au Coronavirus (COVID-19). Cette page est actualisée très régulièrement : [www.pasteur.fr/fr/sars-cov-2-covid-19-institut-pasteur](http://www.pasteur.fr/fr/sars-cov-2-covid-19-institut-pasteur)

**Informations sur les mesures gouvernementales de soutien aux entreprises :**

● La page dédiée du ministère de l'Économie : [www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises#](http://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises#) ■

**Altersécurité infos**


Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

Directeur de publication : Emmanuel Pochet

Courriel : [info@point-org.org](mailto:info@point-org.org) - [www.altersecurite.org](http://www.altersecurite.org)

## Covid-19 : comment repérer les activités "télétravaillables" ?

### Une méthode conçue par l'Anact



Le regain épidémique actuel va probablement conduire à un recours plus massif au télétravail de façon à réduire le risque de contamination des salariés. Toutefois, comme le remarque l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), de nombreux postes de travail qui pourraient être "télétravaillés" ne le sont pas encore. Afin de les identifier l'agence a mis au point une méthode consistant à penser "activité" plutôt que "métier".

**S**elon le ministère du Travail, hors pandémie, plus de quatre postes de travail sur dix sont praticables à distance. Force est donc de constater que de nombreux gisements ne seraient pas encore identifiés.

#### Penser "activité" plutôt que "métier"

Pour les experts de l'Anact, cette situation ne résulte pas tant de problèmes matériels comme le manque de matériel informatique que d'une approche erronée. En effet, lorsque nous passons en revue les postes télétravaillables nous pensons d'abord "métier". Cela conduit par exemple à considérer, très naturellement, qu'un membre du service comptabilité peut travailler à distance tandis qu'un technicien de maintenance ne le pourrait pas. Or, même dans cet exemple extrême, ce n'est que partiellement vrai. En effet, si l'on raisonne en "activité", on découvre alors que certaines tâches accomplies par ce même technicien peuvent l'être en télétravail : suivi des réclamations, gestion des commandes de pièces, etc. Certes pas de quoi le mener à un télétravail

à temps complet ! Mais le propre de l'approche par "activité" consiste justement à identifier les nombreux gisements de télétravail partiel dans le but de limiter le nombre de travailleurs présents simultanément dans l'entreprise.

#### Éviter le télétravail subi

Afin de formaliser cette approche, l'Anact a mis au point une méthode simple permettant de passer en revue les activités télétravaillables de chaque poste de l'entreprise, d'identifier les éventuels blocages et les moyens de les résoudre. Parmi d'autres recommandations, elle souligne la nécessité d'associer les salariés concernés à la démarche. D'une part parce que personne ne connaît mieux qu'eux l'éventail des tâches qu'ils accomplissent. D'autre part, parce que la réussite de la démarche repose sur leur libre engagement. Un télétravail subi n'est jamais réussi. ■

#### Pour aller plus loin :

"Covid-19 : comment repérer collectivement les activités télétravaillables ?", librement consultable sur [www.anact.fr](http://www.anact.fr)

## Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

11, rue Albert 1er - 92210 Saint-Cloud - Tél. : 01 46 02 44 01

### Retrouvez-nous sur Internet :

Assistance à l'évaluation des risques professionnels :

[www.point-org.org](http://www.point-org.org)

Formation Sauveteur Secouriste du Travail :

Découvrez-la [ici](#) !

La collection complète d'Altersécurité :

[www.altersecurite.org](http://www.altersecurite.org)